

# LE NOUVEAU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

## Éléments d'information à l'attention des acteurs et partenaires

### *À personnaliser avec vos données académiques*

#### PLAN

1. **POURQUOI UN NOUVEAU BACCALAURÉAT ET UN NOUVEAU LYCÉE ?**
2. **MIEUX ÉVALUER LES ÉLÈVES POUR MIEUX LES ACCOMPAGNER DANS LEUR RÉUSSITE APRÈS LE BACCALAURÉAT**
  - A. Le baccalauréat 2021, un examen plus progressif qui valorise mieux le travail des élèves
  - B. Des coefficients qui donnent plus de clarté à l'évaluation des élèves
3. **EN AMONT, LES LYCÉES GÉNÉRAUX ET TECHNOLOGIQUES SE TRANSFORMENT**
  - A. Des parcours au plus près des envies et des besoins de chaque lycéen
  - B. L'affectation des élèves
  - C. Des options qui deviennent de véritables enseignements
  - D. L'élargissement des profils dans le recrutement des formations de l'enseignement supérieur
4. **UN LYCÉE QUI ENRICHIT L'OFFRE D'ENSEIGNEMENTS EN VOIE GÉNÉRALE, NOTAMMENT DANS LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES**
5. **MISE EN PLACE DU NOUVEAU LYCÉE DANS L'ACADÉMIE**
  - A. Une méthode fondée sur la concertation à toutes les échelles du territoire
  - B. Une offre académique diversifiée et équilibrée
  - C. Un dispositif d'information et d'accompagnement renforcés pour tous les publics
6. **VISION DÉPARTEMENTALE DE L'OFFRE DE FORMATION**

## 1. POURQUOI UN NOUVEAU BACCALAURÉAT ET UN NOUVEAU LYCÉE ?

- L'objectif de cette transformation du baccalauréat et des lycées est **de mettre un terme à l'échec de nos étudiants en licence** : 61 % n'obtiennent pas leur licence en trois ans. C'est inacceptable !
- Afin de mieux répondre aux besoins et aux envies des lycéens, la réforme du lycée a été conçue après une vaste consultation menée par Pierre Mathiot, suivie par une large concertation avec la participation de 40 000 lycéens.
- Cette transformation a donc comme ambition :
  - **de simplifier l'organisation du baccalauréat** qui pèse sur la vie des établissements et raccourcit l'année ;
  - **d'en faire un tremplin vers la réussite dans l'enseignement supérieur** ;
  - **de renforcer l'information et le conseil à l'orientation des élèves** ;
  - **de transmettre une véritable culture commune solide à tous les élèves grâce aux enseignements communs** ;
  - **de donner aux lycéens à la fois plus d'accompagnement, plus de choix et plus de moyens** pour approfondir les disciplines qu'ils aiment.
- **À compter de la session 2021**, le baccalauréat général et technologique est donc renforcé. Les élèves qui entrent en seconde cette année sont les premiers à bénéficier de ces changements.
- **En amont, le lycée est repensé afin de mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation** et dans l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à leur poursuite d'études.

## 2. MIEUX ÉVALUER LES ÉLÈVES POUR MIEUX LES ACCOMPAGNER DANS LEUR RÉUSSITE APRÈS LE BACCALAURÉAT

- Aujourd'hui, les élèves sont évalués sur une semaine d'épreuves et n'ont donc pas le droit à l'erreur.
- Le baccalauréat 2021 repose, pour une part, sur un contrôle continu prenant en compte leur travail et leur progression durant les années de première et de terminale et, pour une autre part, sur des épreuves terminales.

## **A. Le baccalauréat 2021, un examen plus progressif qui valorise mieux le travail des élèves**

- **La note finale est composée à 60 % d'épreuves terminales et 40 % de contrôle continu.**
  - **épreuves terminales** : français écrit et oral en fin de première et 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et 1 grand oral en fin de terminale.

**Nouveauté : un grand oral** pour tous les élèves : au cours de leur scolarité, ils vont apprendre à maîtriser cette compétence fondamentale pour leur réussite professionnelle et personnelle, grâce à des programmes revus en conséquence.

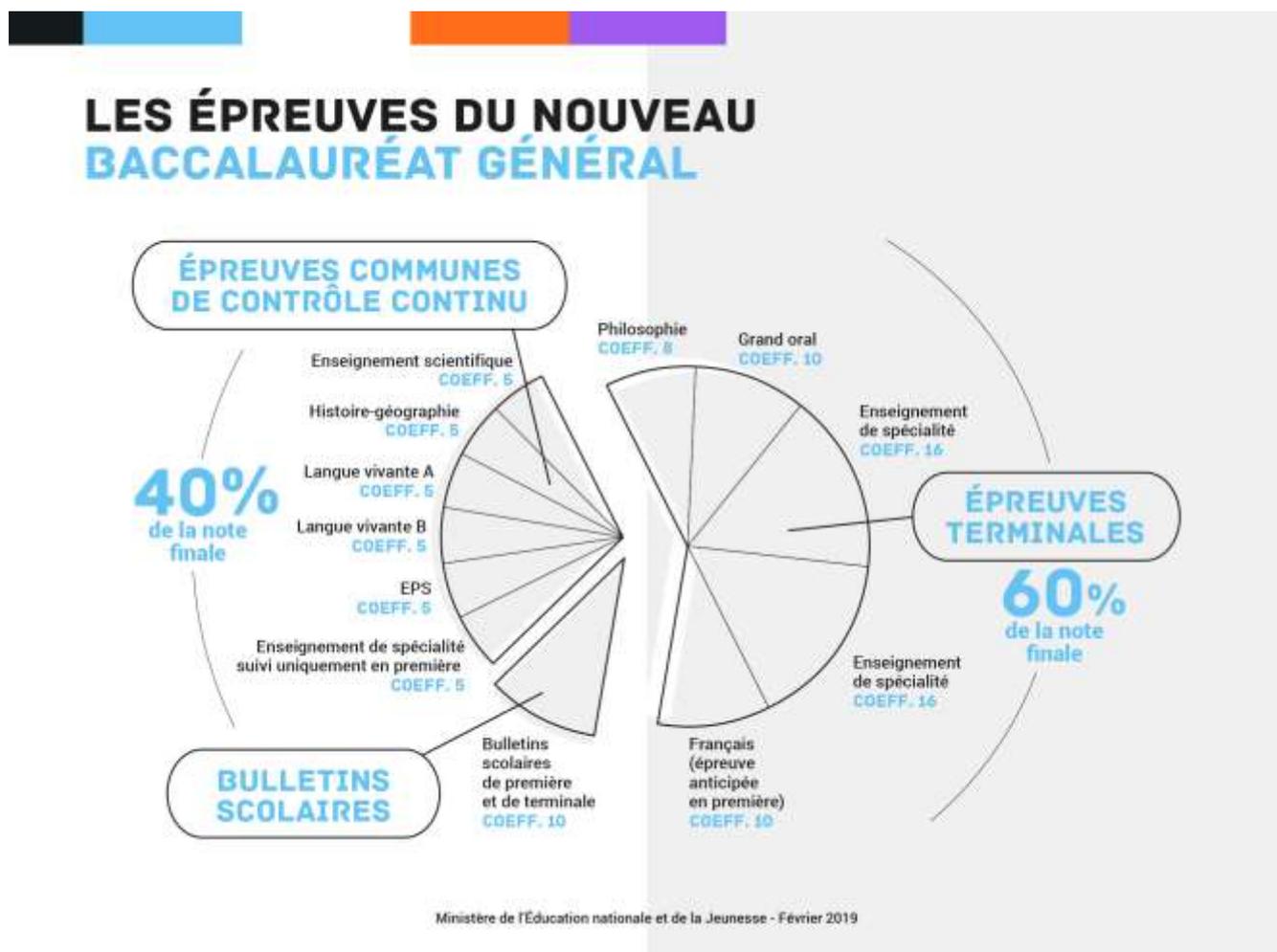
- **contrôle continu** :
  - 10% pour les résultats des bulletins de première et de terminale ;
  - 30% pour les résultats des trois séries d'épreuves de contrôle continu dont les sujets sont nationaux, la correction anonyme et effectuée par d'autres professeurs que celui du candidat.
- ⇒ **La dimension nationale du baccalauréat est renforcée** : 90% de la note finale est issue de sujets nationaux avec des copies anonymes ;
- ⇒ **Le nouveau baccalauréat est plus juste** : les élèves ne « jouent » plus leur baccalauréat sur une seule semaine. Cela évite le bachotage et permet à l'examen de prendre en compte le travail et les progrès des élèves.

## **B. Des coefficients qui donnent plus de clarté à l'évaluation des élèves**

- **Dans l'actuel baccalauréat, la diversité des coefficients rend le baccalauréat peu lisible :**
  - **Les coefficients dépendent de la série des élèves.** Le total des coefficients sans les options sont de 38 en ES, de 40 en S et de 39 en L ;
  - **Les coefficients variaient en fonction des disciplines et des séries :**
    - **Mathématiques**
      - en série S : coefficient 7 ou 9 avec enseignement de spécialité ;
      - en série ES : coefficient 5 ou 7 avec enseignement de spécialité ;
      - en série L (spécialité) : coefficient 4.
- **Avec le bac 2021, pour tous les élèves :**

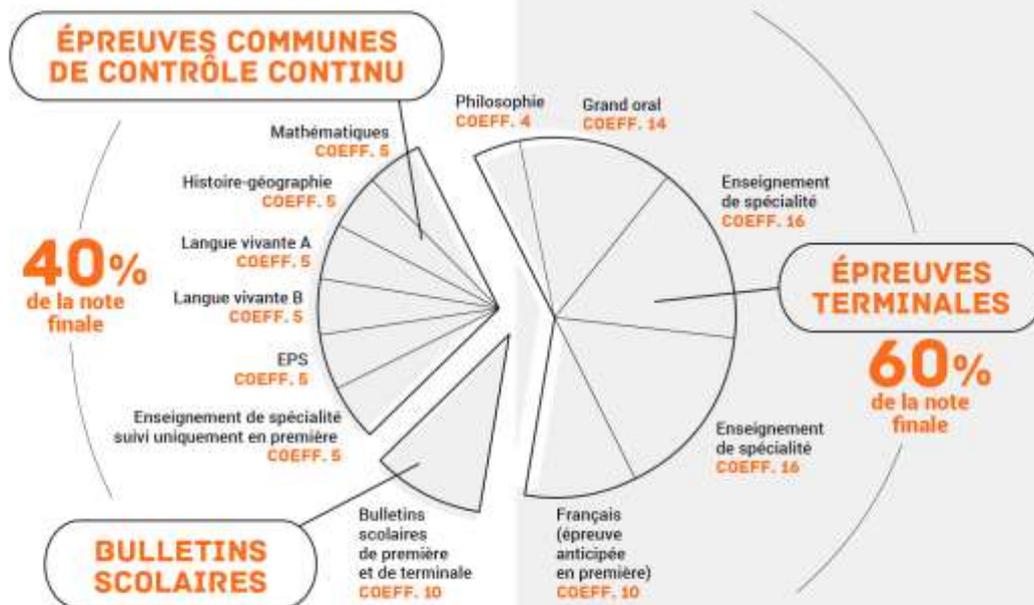
- Le baccalauréat est évalué sur 2000 points<sup>1</sup> ; 1000 points sont nécessaires pour l'obtenir. Entre 800 et 999 points, l'élève bénéficie de la procédure de rattrapage.
- Total des coefficients : 100.

### Les coefficients des épreuves :



<sup>1</sup> À laquelle les élèves en option langues anciennes peuvent ajouter 30 points maximum.

## LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE



Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Février 2019

### 3. EN AMONT, LES LYCÉES GÉNÉRAUX ET TECHNOLOGIQUES SE TRANSFORMENT

#### A. Des parcours au plus près des envies et des besoins de chaque lycéen

- **Plus de choix :**
  - **En première et terminale de la voie générale, les 3 séries ES, S et L disparaissent** parce qu'elles ne tenaient pas suffisamment compte de la diversité des talents et des aspirations des lycéens. Elles sont donc remplacées :
    - **par des enseignements communs à tous** (16h en première et 15h30 en terminale) ;
    - **par le choix de 3 enseignements de spécialité en première** (3 fois 4h chacun), **puis 2 en terminale** (2 fois 6h chacun) pour approfondir les enseignements qui feront réussir les lycéens dans le supérieur ;
    - par des enseignements optionnels facultatifs qui viennent compléter le profil de chaque élève.
  - **En première et terminale de la voie technologique :**
    - des enseignements communs à toutes les séries ;
    - des enseignements de spécialité qui découlent du choix des séries

- par les élèves ;
- des enseignements optionnels proposés en fonction de la série.
- **Plus d'accompagnement :**
  - en seconde, test de positionnement pour évaluer les acquis et les besoins des élèves en français et en mathématiques ;
  - 54h chaque année pour réfléchir à son orientation : entretiens, portes ouvertes, stages, forums des métiers organisés en collaboration avec les régions, etc ;
  - les élèves bénéficient de deux professeurs principaux en terminale.

## **B. L'affectation des élèves**

Au deuxième conseil de classe de seconde, les familles formulent leurs vœux pour leurs enfants :

- voie générale ou technologique ;
- 1 série pour la voie technologique
- souhaits de 4 ou 5 enseignements de spécialité pour la voie générale.

Au troisième conseil de classe, le chef d'établissement valide le passage en série technologique ou en voie générale. Dans ce dernier cas, les familles choisissent définitivement les 3 enseignements de spécialité.

Si l'enseignement de spécialité demandé par l'élève ne se trouve pas dans l'établissement ou si le vœu de l'élève ne peut être satisfait, le cadre réglementaire en vigueur s'applique<sup>2</sup>.

**Dans tous les cas, les élèves dont les choix ne peuvent pas être satisfaits dans leur établissement, auront une proposition pour :**

- un autre enseignement dans l'établissement parmi les 4 souhaits qu'ils ont formulé au deuxième trimestre ;
- un enseignement proposé dans un lycée voisin dans le cadre d'une convention établie entre les deux établissements ou par la procédure de dérogation.

## **C. Des options qui deviennent de véritables enseignements**

**Les élèves peuvent choisir un enseignement optionnel en première et un second en terminale.** On peut les cumuler avec l'option LCA.

L'enseignement optionnel repose sur un choix assumé de l'élève pour une discipline qui l'intéresse. Le fait que tous les points sont désormais pris en compte le pousse à s'investir plus encore dans cet enseignement. En outre, cela évite la situation précédente qui

---

<sup>2</sup> Articles D. 331-38, D211-10 et D.211-11 du code de l'éducation. Le DASEN, par délégation du recteur, prend la décision d'affectation des élèves dans les formations implantées dans le département. Pour cela, il est assisté par une commission dont la composition et le fonctionnement sont définis un arrêté du 14 juin 1990.

permettait à un élève d'obtenir son bac avec une moyenne supérieure à 20. Cet enseignement apporte à l'élève non seulement les points pris en compte au titre des 10% du livret scolaire, mais aussi un profil singulier et un parcours enrichis et renforcés pour la suite de sa formation.

Le latin et le grec bénéficient d'une majoration supplémentaire.

#### **D. L'élargissement des profils dans le recrutement des formations de l'enseignement supérieur**

- Le 17 janvier 2019, Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ont signé une [charte](#) avec la Conférence des présidents d'université, la Conférence des grandes écoles, la Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs, et l'association des proviseurs de lycées à classes préparatoires aux grandes écoles.
- Cette charte vise à favoriser la construction progressive de parcours choisis au lycée et à promouvoir la diversité des parcours scolaires, le décloisonnement des disciplines et l'égalité de valeur des enseignements de spécialité et des filières d'enseignement dans le recrutement des élèves dans le supérieur.
- Elle réaffirme les références aux attendus de l'enseignement supérieur, précisés dans le BO spécial n°1 de mars 2018 (Cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur : [BO spécial n°1 du 12 mars 2018](#))

##### **Exemple d'attendus : DROIT**

Les candidats à l'inscription en licence Mention DROIT doivent répondre aux attendus suivants.

- \* **Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale** qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires (...)
- \* **Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte** mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique. (...)
- \* **Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel** (...)
- \* **Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail** (...)
- \* **Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques** (...)
- \* **Etre intéressé par les questions historiques, sociétales et politiques** (...)
- \* **Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation** disponible sur le site de l'Onisep Terminales2018-2019 à partir du 22 janvier. (...)

#### **À la fin de l'année de seconde**

- ⇒ Les élèves qui se posent encore des questions sur leur poursuite d'études après le baccalauréat, **peuvent choisir sereinement leurs enseignements**

**en faisant confiance à leurs talents.**

- ⇒ Les élèves qui ont un projet déjà avancé pour leur poursuite d'études **peuvent se référer aux attendus de l'enseignement supérieur<sup>3</sup>.**
- ⇒ **Dans tous les cas, les différents enseignements de spécialité suivis ouvrent un large éventail de poursuite d'études.** Le site horizons2021 permet de le montrer.

#### **4. UN LYCÉE QUI ENRICHIT L'OFFRE D'ENSEIGNEMENTS EN VOIE GÉNÉRALE, NOTAMMENT DANS LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES**

- **Le nouveau lycée enrichit l'offre d'enseignement et lutte contre les inégalités territoriales :**
  - Aujourd'hui : 84% des lycées publics offrent les 3 séries, Littéraire, Scientifique et Economique et sociale ;
  - Rentrée 2019 : 92% des lycées publics proposeront au moins 7 enseignements de spécialité.
- **Le nouveau lycée enrichit l'offre d'enseignement des établissements qui scolarisent les élèves socialement les plus défavorisés :**
  - Aujourd'hui : 82% des lycées publics les plus défavorisés offrent les 3 séries, L, S, ES ;
  - Rentrée 2019 : 88% des lycées publics les plus défavorisés offriront au moins 7 enseignements de spécialité.
- **Le nouveau lycée permet aux élèves de diversifier leur parcours :**
  - Aujourd'hui, les élèves n'ont accès qu'aux enseignements proposés dans la série qu'ils choisissent. Ainsi en voie générale, l'enseignement approfondi d'arts ne sont accessibles qu'aux seuls élèves de la série littéraire (soit 10,7 % des élèves de la voie générale en 2017).
  - À la rentrée 2019, tous les élèves pourront choisir parmi tous les enseignements proposés dans leur établissement (les enseignements de spécialité artistique sont proposés à tous les élèves dans 43,8% des lycées publics).
- **Le nouveau lycée crée des enseignements nouveaux :** sciences numériques et technologie (1h30) pour tous les élèves de seconde, un enseignement scientifique (2h) pour tous les élèves de première et de terminale générale, et pour ceux qui le souhaitent, une nouvelle spécialité : numérique et sciences informatiques.
- **Il offre à tous les élèves des enseignements jusqu'ici limités :** désormais tous les élèves de seconde suivront un enseignement de Sciences économiques et sociales (1h30) ;
- **Le nouveau lycée enrichit l'offre d'enseignements en langues vivantes et**

---

<sup>3</sup> **Publiés au [BO spécial n°1 du 12 mars 2018](#)**

### étrangères :

- **Dès la seconde, il est possible de choisir trois langues, LVA, LVB, LVC.**  
Au titre de la LVB et de la LVC, il est possible de prendre une langue régionale ;
- **En première et terminale, il est possible de choisir un enseignement de spécialité Langues, littératures, cultures étrangères et régionales** qui propose 4 langues : anglais, allemand, espagnol, italien, ainsi que les langues régionales au programme de l'agrégation Langues de France : le breton, le basque, le catalan, l'occitan, le corse et le tahitien ;
  - La langue de spécialité est choisie par l'élève parmi les langues qu'il étudie en LVA, LVB et LVC.
- **Il est possible de suivre une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL)** en langue vivante étrangère ou langue régionale :
  - Dans le cycle terminal, la DNL pourra se retrouver dans le contenu d'un enseignement commun ou de spécialité (BO du 17 janvier)
- **Les élèves peuvent s'inscrire dans une section européenne ou de langue orientale** : il s'agit d'un horaire d'enseignement linguistique renforcé dans la langue vivante étrangère de la section.
- **Ils peuvent aussi s'inscrire dans une section internationale ou en section binationale** qui délivre un double diplôme. Cela fera l'objet d'une mention sur le diplôme du baccalauréat.

# UN ENSEIGNEMENT DES LANGUES RÉGIONALES RENFORCÉ ET VALORISÉ



**AVANT**  
la mise en place  
du nouveau lycée

**APRÈS**  
la mise en place  
du nouveau lycée

**LES ÉLÈVES  
PEUVENT CHOISIR  
UN ENSEIGNEMENT  
DE LANGUE ET CULTURE  
RÉGIONALE EN :**

**Langue vivante 2**

En première \_\_\_\_\_ (en moyenne) **2h**  
En terminale \_\_\_\_\_ (en moyenne) **2h**

Pour la série L Coefficient : 4/40      Pour les séries ES et L Coefficient : 2/40

**Langue vivante 3**  
Enseignement facultatif

En première \_\_\_\_\_ **3h**  
En terminale \_\_\_\_\_ **3h**

Pour les points au-dessus de la moyenne dans les séries L, ES, S Coefficient : 1 ou 2/40

**LES ÉLÈVES  
PEUVENT CHOISIR  
UN ENSEIGNEMENT  
DE LANGUE ET CULTURE  
RÉGIONALE EN :**

**Langue vivante B**

En première \_\_\_\_\_ (en moyenne) **2h**  
En terminale \_\_\_\_\_ (en moyenne) **2h**

Coefficient : 6/100

**Langue vivante C**  
Enseignement optionnel

En première \_\_\_\_\_ **3h**  
En terminale \_\_\_\_\_ **3h**

Coefficient : 1/100

**LES ÉLÈVES  
EN SÉRIE L UNIQUEMENT  
PEUVENT CHOISIR  
UN ENSEIGNEMENT  
DE LANGUE ET CULTURE  
RÉGIONALE EN :**

**LV2 approfondie ou LV3**

En première \_\_\_\_\_ **3h**  
En terminale \_\_\_\_\_ **3h**

Coefficient : 4/40

**TOUS LES ÉLÈVES  
PEUVENT CHOISIR  
UN ENSEIGNEMENT  
DE LANGUE  
ET CULTURE  
RÉGIONALE EN :**

**Enseignement de spécialité LLCER\***

\* Langues, littératures et cultures étrangères et régionales

En première \_\_\_\_\_ **4h**  
En terminale \_\_\_\_\_ **6h**

Coefficient : 17/100

Coefficient total maximum pour les élèves de L **20/100**

Coefficient total maximum pour tous les élèves **23/100**

**SECTIONS BILINGUES  
EN LANGUE RÉGIONALE**

• Enseignement d'une partie ou de la totalité d'une ou de plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) en langue régionale

**SECTIONS BILINGUES  
EN LANGUE RÉGIONALE**

- Enseignement d'une partie ou de la totalité d'une ou de plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) en langue régionale

- La ou les DNL font l'objet maintenant d'une épreuve spécifique et sont mentionnées sur le diplôme

- **Le nouveau lycée général diversifie les parcours mathématiques :**

- Avant, 55% des élèves s'inscrivaient en S, sans toujours avoir un goût prononcé pour les mathématiques. Pour preuve, l'option mathématique en terminale est suivie par seulement 25% des élèves de série S ;
- **Avec le baccalauréat 2021, grâce à des parcours plus souples on peut choisir les mathématiques dont on a besoin pour son projet de poursuite d'études :**
  - En seconde, tous les élèves bénéficient d'un test de positionnement en mathématiques et de 4h de mathématiques ;
  - Avant, les élèves de L n'avaient plus de mathématiques en première. Désormais tous les élèves bénéficient d'un enseignement scientifique de 2h en première et en terminale ;

**Les mathématiques, le langage principal de l'enseignement scientifique.** Si l'enseignement scientifique du cycle terminal n'est pas un enseignement de mathématiques comme en classe de seconde, c'est par contre un enseignement où les mathématiques seront pleinement présentes. Ces mathématiques permettront de consolider les acquis du collège et de la classe de seconde, mais aussi de réconcilier les élèves qui ne leur donnent pas toujours du sens quand elles ne sont pas ancrées dans le réel. **Le chapitre 3, par exemple abordera la question de la forme, de l'âge et le mouvement de la Terre.** Ces questions ont été résolues dans l'histoire des sciences grâce aux mathématiques qui ont permis de comprendre que la Terre était une sphère dont l'âge se comptait en milliards d'années et dont le mouvement est quasi circulaire.

- **En première**, au-delà de l'enseignement scientifique commun, les élèves pourront choisir un enseignement de spécialité de 4h.

**Le programme de l'enseignement de spécialité en première transmet les savoirs nécessaires pour réussir dans le supérieur.**

- Depuis de nombreuses années, les évaluations internationales et nationales soulignent la baisse du niveau en mathématiques des élèves français (TIMSS, 35<sup>e</sup> place sur 49 pays pour les élèves de CM1).
- C'est pourquoi, les programmes de primaire et de collège ont été clarifiés et ceux du lycée ont retrouvé le niveau d'exigence des programmes d'il y a une dizaine d'années.
- Par rapport au programme de mathématiques des élèves actuellement en ES, la nouveauté est la géométrie dans l'espace qui figurait dans les programmes de mathématiques de Seconde avant 2010.

- **En terminale**, les élèves qui souhaitent faire des mathématiques l'une des composantes essentielles de leur formation dans le supérieur

pourront continuer l'enseignement de spécialité, cette fois de 6h et y ajouter un cours de « mathématiques expertes » soit 9h en tout de mathématiques. Ceux qui ont besoin des mathématiques dans leur poursuite d'études sans qu'elles soient dominantes pourront choisir l'enseignement optionnel de « mathématiques complémentaires ».

**Les mathématiques complémentaires** sont destinées en priorité aux élèves qui ont besoin de disposer d'outils mathématiques pour la poursuite de leurs études. C'est le cas en particulier pour les élèves qui souhaiteraient poursuivre vers les formations économiques ou vers médecine.

Sauf cas exceptionnels, cet enseignement suppose toutefois d'avoir suivi sur toute l'année de la classe de première l'enseignement de spécialité de mathématiques.

- La dimension mathématique des programmes de SVT, de sciences-physiques et de sciences économiques et sociales a été accentuée dans les nouveaux programmes.

⇒ **Le nouveau lycée général donne toute sa place aux mathématiques et aux sciences**

# LA PLACE DES SCIENCES DANS LE NOUVEAU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

## SCIENCES POUR TOUS

Une formation scientifique obligatoire commune à tous les lycéens de la voie générale

**2H** par semaine pour tous les élèves de première et de terminale

POUR TRANSMETTRE UNE CULTURE SCIENTIFIQUE À TOUS LES ÉLÈVES

POUR PENSER ET AGIR DANS LE XXI<sup>E</sup> SIÈCLE

## ENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES en cycle terminal

UNE MEILLEURE PRÉPARATION DES PROFILS SCIENTIFIQUES À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### SÉRIE S ACTUELLE

BACCALAURÉAT 2021

+ 4H30 d'enseignements scientifiques

Total **28 À 31H\***

Total	<b>26H30*</b>
Mathématiques	10H
Sciences de la vie et de la Terre	6H30
Physique chimie	8H
Spécialité	2H

<b>24H</b>	
Enseignements de spécialité au choix parmi :	
Mathématiques	
Sciences de la vie et de la Terre	
Physique chimie	
Numérique et sciences informatiques	
Enseignement optionnels	<b>3H</b>
Mathématiques expertes Mathématiques complémentaires	
Enseignement scientifique commun à tous les élèves	<b>4H</b>

horaire hebdomadaire cumulé première et terminale

\*Comme aujourd'hui, les sciences de l'ingénieur bénéficient d'un horaire spécifique.

Infographie en ligne sur [eduscol](http://eduscol)

- Le nouveau lycée général développe l'offre des enseignements les moins courants :
  - Langues et cultures de l'Antiquité (LCA)
    - Aujourd'hui, l'enseignement obligatoire latin ou grec est proposé dans 12% des lycées publics ;
    - À la rentrée 2019, l'enseignement de spécialité Littérature et Langues de cultures de l'Antiquité sera proposé dans 24% des lycées publics. Dans 74% des établissements publics, les élèves pourront choisir de suivre l'enseignement optionnel de LCA.

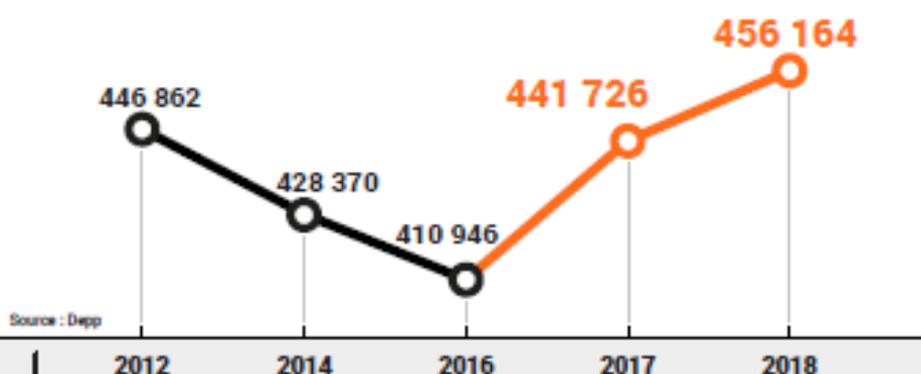
## UN NOUVEL ÉLAN POUR LE LATIN ET LE GREC AU COLLÈGE ET AU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

### De plus en plus d'élèves au collège



**Renforcement de l'enseignement  
du latin et du grec**

**Nombre d'élèves qui étudient le latin et/ou le grec ancien  
dans les collèges publics et privés**



**À la rentrée 2018, 45 218 élèves supplémentaires  
suivent un enseignement de langues et cultures  
de l'Antiquité (LCA) au collège par rapport à la  
rentrée 2016, soit une hausse de 11% des effectifs.**

## Des enseignements renforcés en première et en terminale



À la rentrée 2018, 81 257 lycéens suivent un enseignement de latin et/ou de grec ancien.

**AVANT**  
la mise en place  
du nouveau lycée

**APRÈS**  
la mise en place  
du nouveau lycée

**6H**

**Série L uniquement 3H**  
Un enseignement obligatoire  
de LCA possible  
**Dans 13 % des lycées\***

**Option LCA 3H**  
dans la plupart des lycées  
Bonus au baccalauréat pour les  
notes au-dessus de la moyenne

**9H** au maximum

**Enseignement de spécialité  
littérature et LCA**  
en première **4H**  
en terminale **+2H**  
**Dans 26 % des lycées\***

**Option LCA 3H**  
dans la plupart des lycées  
Bonus au baccalauréat pour les  
notes au-dessus de la moyenne

\*Source : Dgeses

Infographie en ligne sur [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

### ○ Numérique et informatique

- Aujourd'hui, 3,5% des élèves étudient l'informatique au lycée ;
- Rentrée 2019, tous les élèves de seconde générale et technologique étudieront l'enseignement commun Sciences numériques et technologie. En première, le nouvel enseignement de spécialité Numérique et sciences informatiques de la voie générale sera proposé dans 53% des établissements publics.

### ○ Les enseignements artistiques : la transformation des enseignements au lycée permet de décloisonner les enseignements artistiques et de les proposer à tous les élèves :

- Avant, seuls les élèves de la série L avaient accès aux enseignements artistiques approfondis avec des volumes horaires importants ;

- **Avec le bac 2021**, tous les élèves peuvent choisir un enseignement de spécialité artistique. Il sera de 4h en première et de 6h en terminale soit 10h sur l'ensemble du cycle terminal comme aujourd'hui ;

### **Enseignements de spécialité**

**Le ministère veille à déployer l'offre d'enseignement de spécialité artistique sur tous les territoires**, notamment les plus éloignés de l'offre culturelle. Ces enseignements reposent sur un partenariat étroit avec les artistes et les institutions culturelles.

- Comme à la rentrée 2018, environ 800 lycées bénéficieront d'un enseignement de spécialité artistique ;
- Il y avait par exemple 150 sections Cinéma-audiovisuel à la rentrée 2018, il y en aura 154 à la rentrée 2019. Il y avait 170 sections Théâtre, il y en aura 183 à la rentrée 2019.

La carte des spécialités de chaque académie est consultable sur :

<http://quandjepasselebac.education.fr/>

### **Enseignements optionnels**

L'ouverture des enseignements optionnels ne donne pas lieu à une carte académique. Il a été demandé aux rectorats de veiller à la richesse des enseignements proposés. Cette offre sera définitivement arrêtée au mois de juin.

En aucun cas, les horaires prévus pour les enseignements artistiques et l'enveloppe horaire laissée à la disposition des établissements n'imposent des regroupements d'un « maximum d'élèves ».

- ⇒ L'offre étant similaire à l'ancien baccalauréat, il n'y a aucune raison de penser qu'il y aura moins d'élèves en art, notamment en enseignement optionnel.

## 5. MISE EN PLACE DU NOUVEAU LYCÉE DANS L'ACADÉMIE DE XX

### *Proposition d'un canevas purement indicatif*

Cette transformation est mise en œuvre à chaque niveau de décision selon un principe de subsidiarité respectant les périmètres de pilotage et l'autonomie des établissements :

- **le niveau national donne un cadrage garant de l'équité entre tous les élèves** quels que soient les contextes de leur parcours.
- **le niveau académique définit dans ce cadre une stratégie adaptée à la diversité des territoires**, en particulier s'agissant de l'offre de formation, et des moyens et des ressources humaines correspondants.
- **l'établissement scolaire décide de l'organisation des enseignements** conformément à la réglementation en vigueur, à son projet et aux diverses ressources dont il dispose.

### A. Une méthode fondée sur la concertation à toutes les échelles du territoire

- Au niveau académique :

*À compléter*

- Au niveau départemental :

*À compléter*

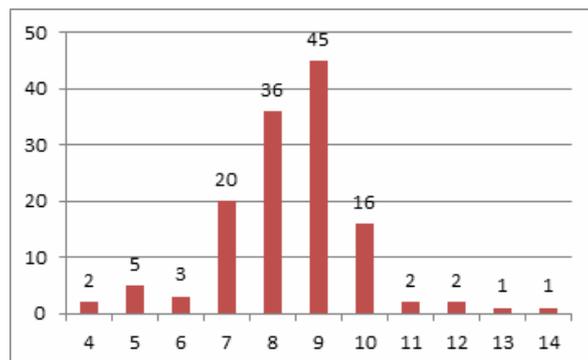
- Au niveau des bassins d'éducation et de formation :

*À compléter*

### B. Une offre académique diversifiée et équilibrée

**Pour élaborer l'offre de formation des lycées, 5 grands principes ont été retenus :**

- Veiller à l'équilibre territorial en tenant compte des spécificités académiques ;
- Garantir une offre d'enseignements de spécialité riche et diversifiée ;
- Soutenir les établissements les moins attractifs ou les plus isolés ;
- Privilégier les complémentarités entre établissements et la logique de réseau ;
- S'appuyer sur le partenariat enseignement scolaire / enseignement supérieur pour construire le parcours de l'élève ;
- Sauf contexte spécifique et conformément aux orientations du ministre, les enseignements de spécialité les plus classiques (dont les combinaisons représentent une architecture en cohérence avec l'enseignement supérieur) seront proposés aux élèves dans notre académie (cf. graphique ci-après).



Répartition de l'offre d'enseignements de spécialités (lycées publics)

## INSERER UN HISTOGRAMME DE VOTRE ACADEMIE

### 1. Répartition de l'offre d'enseignements de spécialité pour les lycées publics :

Cet histogramme montre plusieurs choses :

Zoom sur la moyenne nationale de l'offre d'enseignements de spécialité (source : séminaire national DGESCO du 17/12 au Lycée Montaigne à Paris)

- 86,8% des établissements publics proposeront les 7 spécialités les plus courantes ;
- 93,3% des établissements publics proposeront au moins 7 spécialités parmi les 12 ;
- L'académie de XXXXXXX est donc dans la moyenne nationale.

Conjointement, il est intéressant de constater :

- Qu'à la rentrée scolaire 2018, XXXXX lycées n'offraient pas les 3 séries de la voie générale ;
- Qu'à la rentrée scolaire 2019, seuls XXXXX lycées offriront moins de 7 enseignements de spécialité ;
- Cette comparaison tend à montrer que notre offre de formation s'enrichit ;
- Avoir à l'esprit qu'il s'agit là d'une première étape dans la mise en place de l'offre de formation du nouveau lycée : à moyen terme, nous serons conduits à ajuster notre carte car elle est évolutive. L'horizon du nouveau lycée dépasse la rentrée scolaire 2019 mais aussi, et à moyen terme, la rentrée scolaire 2020 c'est-à-dire la « génération bac 2021 » : la réforme porte ses effets dans la durée.

### **Concernant les spécialités plus spécifiques :**

- **XXXX** établissements proposeront l'enseignement de spécialité Arts contre **XXXXXX** en 2018
- **XXXXX** numérique et sciences informatiques;
- **XXXXXX** sciences de l'ingénieur ;
- **XXXXX** LCA.

**Concernant les LCA** : on a assuré l'implantation de l'enseignement de spécialité dans chaque grand secteur géographique de l'académie (4 ou 5 par département). On a par ailleurs maintenu l'offre d'enseignement optionnel.

### **Concernant plus précisément la spécialité Arts :**

- **XXXX** Arts plastiques
- **XXX** Théâtre
- **XXX** Cinéma
- **XXX** Histoire des arts
- **XXX** Musique
- **XXX** Danse

## **2. Répartition de l'offre d'enseignement dans les **XXX** lycées privés :**

- **XXXX** proposent 7 enseignements de spécialité, soit **XXXX%**
- **XXXX** proposent moins de 7, soit **XXXX%**

### **Parmi les spécialités proposées :**

- **XXXX** numérique et sciences informatiques
- **XXX** LCA
- **XXX** Arts
- **XXX** Sciences de l'ingénieur

## E. Un dispositif d'information et d'accompagnement renforcés pour tous les publics

- **Ressources nationales mises à disposition des différents publics:**
  - Infographies du ministère
  - Liens [Eduscol](#), outils nationaux [quandjepasselebac](#), [secondes2018/2019](#) et [horizons2021](#)
  - Brochures « [Le lycée change](#) » et « [En route vers le Bac 2021](#) »
  
- **À l'égard des familles et des élèves** : mise à disposition d'informations claires, actualisées et territorialisées pour accompagner la mise en place de la rentrée scolaire 2019. Plus précisément :
  - Page d'information dédiée sur le site académique ;
  - Carte interactive des spécialités dans l'académie ;
  - Mise à disposition d'un kit de communication aux équipes de direction pour relayer l'information au niveau local (sites des établissements, ENT, etc.) ;
  - Réunions d'informations ;
  - Lien avec les fédérations de parents d'élèves.
  
- À l'égard des élèves :  
*À compléter*
  
- À l'égard des proviseurs :  
*À compléter*
  
- À l'égard des équipes pédagogiques :  
*À compléter*
  
- À l'égard des élus et des partenaires institutionnels : temps de travail ou rencontres prévues avec les députés du territoire, la Région, les associations, les universités, les organisations syndicales, etc.

## 6. VISION DÉPARTEMENTALE DE L'OFFRE DE FORMATION

### A. Dans le département XXXX

- Exemple n° 1 : la ville de XXXX

### B. Dans le département XXXX

- Exemple n° 1 : bassin de XXX
- Exemple n° 2: valorisation d'un établissement fragile dans le bassin de XXX
- Exemple n° 4: un autre exemple de mise en réseau d'établissements dans le bassin de XXXX
- Exemple n° 5: la prise en compte des spécificités d'un territoire dans le bassin XXXX

**Il est recommandé de faire un bilan pour chaque circonscription afin de le communiquer aux élus.**